

COMMUNE DE HEGENHEIM

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE HEGENHEIM DE LA SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2013**

Sous la présidence de Mme Patricia SCHILLINGER, Sénateur-Maire.

Suite à la visite avec les membres du Conseil Municipal de la crèche intercommunale et interprofessionnelle sise à Hésingue (68220), Madame le Sénateur-Maire ouvre la séance à 19h35.

Présents :

MM. Mme, Jean-Marc GRIENENBERGER, Bernard BOEGLIN, Christian WININGER, adjoints au maire ;

MM. Mmes, NAAS François Joseph, NAAS Huguette, BAUMLIN Danielle, VENTURA Sylvana, RUNSER Samuel, NAAS Sophie, EICHLISBERGER Martine, RUF Charles, KEMPF Christine, MUNCH Joseph, HEINIMANN Michel, HINDER Christian, conseillers municipaux,

Absents excusés :

LITSCHIG Gérald
JUPPE Detlev

Ont donné procuration pour le Conseil Municipal :

WEIDER Bernadette à SCHILLINGER Patricia
FINCK Jacques à BOEGLIN Bernard
HERR Germain à BAUMLIN Danielle
GOETSCHY Claude à WININGER Christian

Secrétaire de séance : M. Vincent THUET, secrétaire général de mairie

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Approbation rapport du Conseil Municipal du 08.07.2013
3. Approbation rapport de la Commission Technique du 02.09.2013
4. Point sur la crèche intercommunale située sur le ban de Hésingue
5. Projet GERPLAN – Sauvegarde des vergers de hautes tiges
6. Vente d'un terrain communal – Section 15 – Surface 133,35 ares – BEIM KIRCHHOF
7. O.N.F – Etat prévisionnel des coupes pour l'exercice 2014
8. Trésor Public – Indemnité de conseil et de gestion du comptable public

9. Diverses réfections de la voirie communale
10. Droit à la résolution pour un terrain sis rue des Métiers
11. Correspondances diverses
12. Divers

Point 1 – Liste de présence

Le quorum étant atteint (16 présents + 04 procurations, soit 20 votants), Mme le Sénateur-Maire propose de poursuivre le présent ordre du jour.

Point 2 – Approbation rapport du Conseil Municipal du 08.07.2013

Mme le Sénateur-Maire demande si ce dernier appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès verbal précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 20 votants (16 présents + 04 procurations).

Point 3 – Approbation rapport de la Commission Technique du 02.09.2013

L'adjoint GRIENENBERGER demande si ce dernier appelle des remarques :

Mme le Sénateur-Maire informe que la Municipalité va se renseigner afin d'installer un mécanisme qui arrêtera automatiquement l'alimentation électrique du C.C.S quand le loueur dépasse les normes de décibels légales. Elle signale que le service administratif de la Mairie recueille de nombreuses doléances et plaintes du voisinage quant au volume sonore excessif de la musique lors des locations. Elle souligne également que la rénovation du parquet a été réalisée par l'entreprise KOEHL et que l'on demandera lors des prochaines locations de prendre les précautions indispensables et nécessaires pour ne pas le dégrader.

Intervention du conseiller RUNSER qui espère que les sociétés locales qui respectaient déjà la réglementation en vigueur ne soient pas sanctionnées par un règlement d'utilisation trop rigide.

En ce qui concerne les dégradations sur le ban communal lors de soirées festives, Mme le Sénateur-Maire souligne qu'il est difficile de l'attribuer aux organisateurs. Il s'agit le plus souvent d'actes isolés. La conseillère Huguette NAAS rappelle qu'il y a fréquemment un rassemblement de jeunes à proximité de l'ancienne Mairie, Square de Morcenx.

Aucune autre remarque ou observation n'étant formulée, le procès verbal précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 20 votants (16 présents + 04 procurations).

Point 4 – Point sur la crèche intercommunale située sur le ban de Hésingue

Mme le Sénateur-Maire rappelle que la Commune s'est déjà engagée auprès de cette crèche « Les Petits Chaperons Rouges » en réservant 10 places qui ont permis de répondre aux attentes et aux besoins de 14 enfants.

Mme le Sénateur-Maire rappelle la problématique dans le secteur des Trois Frontières. L'offre actuelle sur la Communauté de Communes des Trois Frontières représente 257 places pour 2.718 enfants de moins de 3 ans, soit un taux de couverture de 9,45 %

Saint Louis	20.124 habitants	120 places
Huningue	6.689 habitants	25 places
Blotzheim	4.144 habitants	32 places
Village Neuf	3.715 habitants	25 places
Bartenheim	3.649 habitants	30 places
Hésingue	2.473 habitants	35 places
Hégenheim	3.239 habitants	10 places

Suite à la visite du présent Conseil Municipal, Mme le Sénateur-Maire informe qu'il reste 15 places à pourvoir dans cette structure. Elle souligne que de nombreuses demandes des familles sont réceptionnées en Mairie, le besoin est donc là et indispensable, il y a 27 familles en liste d'attente pour faire garder leurs enfants.

Elle souligne que la Commune de Hégenheim compte 428 couples avec enfants, et 92 familles monoparentales, le taux de natalité est de 9,5 % ces 10 dernières années (en moyenne 30 nouvelles naissances par an). De plus, le nombre d'assistantes maternelles sur Hégenheim étant assez faible (trois), ce mode de garde ne permet pas d'apporter une réponse à ces familles.

Intervention du conseiller RUNSER qui juge qu'il ne faut pas trop tarder pour émettre un accord de principe pour bloquer au moins 10 places, voire l'intégralité des places disponibles. Il souligne que cette solution reviendra de toute façon moins chère à la commune que de construire une crèche (coût du bâtiment, frais du personnel, etc..)

Mme le Sénateur-Maire propose aux Conseillers Municipaux de réfléchir afin que ce point soit voté lors du prochain Conseil Municipal. Elle souligne que le coût supplémentaire (pour 15 places) ne sera pas imputé et à supporter sur le Budget Primitif 2013 puisque la direction de l'établissement propose un geste financier de 41.677 € (11.114 € la place/ an = 926,16 par mois) x 15 places = 13.892,49 €/mois pour 15 places, soit x 3 mois (Octobre à Décembre 2013) = 41.677 €. En effet, l'établissement propose les 15 places dès l'ouverture de la crèche, la facturation ne débuterait qu'en Janvier 2014 sur le Budget Primitif 2014. Elle informe qu'une Commission des Finances pour préparer le futur budget 2014 se tiendra mi novembre /fin novembre, une invitation vous parviendra ultérieurement.

Mme le Sénateur-Maire rappelle le budget nécessaire pour 15 places, à savoir :

Budget pour 15 places en + /an (11.114 € x 15 places)	166.710 €
Subvention CAF / Contrat Enfance & Jeunesse (3.250 € x 15 places)	48.750 €
Budget net	117.960 €

Elle propose donc de poursuivre le présent ordre du jour et souligne que ce point qui lui tient très à cœur sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

Point 5 – Projet GERPLAN – Sauvegarde des vergers de hautes tiges

L'adjoint BOEGLIN informe que dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes des Trois Frontières et du Contrat de Territoire de Vie des 3 Pays, il souhaite solliciter le soutien financier du Conseil Général du Haut-Rhin pour l'opération suivante :

• Création d'un verger communal. Le coût du projet serait de 2.800,00 € HT, soit 3.348,80 € TTC avec une participation financière du Conseil Général du Haut-Rhin de l'ordre de 40 % ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

AUTORISE à l'unanimité des membres présents ou représentés de solliciter à hauteur de 40 % le Conseil Général du Haut-Rhin dans le cadre du projet GERPLAN pour le projet précité de sauvegarde des vergers de hautes tiges ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 6 – Vente d'un terrain communal – Section 15 – Surface 133,35 ares – BEIM KIRCHHOF

L'adjoint BOEGLIN informe que l'association locale « A.P.O.E » représentée par son Président – Monsieur Yves BAUMLIN sis 5, rue des Vosges – 68220 HEGENHEIM souhaite acquérir, en section 15 « BEIM KIRCHHOF », les parcelles communales suivantes :

Parcelles	Superficie
26a	34,81
23	54,71
26	43,83
Surface Totale :	133,35

L'A.P.O.E utilise les parcelles précitées, en raison de la configuration des lieux et des risques de ruissellement des eaux, pour une zone dédiée à la protection des oiseaux.

Mme le Sénateur-Maire rappelle la délibération en date du 16 décembre 2002 relative à l'acquisition des terrains précités par la Commune de Hégenheim, à savoir pour 133,35 ares pour un coût global de 40.671,75 €, soit un prix de 305 € l'are. Elle propose de vendre au même prix d'acquisition, et que la Commune de Hégenheim prenne en charge les frais de notaire relatifs à cette opération. Elle souligne que l'acte mentionnera qu'en cas de dissolution de cette association « A.P.O.E », le terrain reviendra de droit dans le patrimoine de la Commune de Hégenheim à titre gratuit à l'exclusion des frais de notaire éventuels.

Intervention des conseillers NAAS François Joseph et RUNSER qui ne comprennent pas la démarche de l'association qui utilise déjà le terrain communal. Mme le Sénateur-Maire explicite que cette dernière souhaite peut-être réaliser des travaux sur le terrain et donc préfère en être propriétaire. Le conseiller MUNCH souligne qu'en devenant ainsi propriétaire des lieux, elle n'investit pas pour rien.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

VU la délibération du Conseil Municipal de Hégenheim en date du 16.12.2002

VU l'avis de France Domaine en date du 20.03.2013

APRES en avoir débattu

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

DE VENDRE les parcelles suivantes moyennant un prix de 305,00 € l'are :

Section	Parcelles	Superficie
15 « BEIM KIRCHHOF »	26a	34,81
15 « BEIM KIRCHHOF »	23	54,71
15 « BEIM KIRCHHOF »	26	43,83
Total	Total	133,35

DE VENDRE une surface totale de 133,35 ares, soit un coût global de 40.671,75 € à savoir 133,35 ares x 305,00 € l'are = 40.671,75 € à l'association A.P.O.E sise 5, rue des Vosges à Hégenheim (68220) et représentée par son Président Yves BAUMLIN DIT que les frais du présent acte sont à la charge de la Commune de Hégenheim ; DIT qu'en cas de dissolution de l'association précitée, les terrains suivants :

Section	Parcelles	Superficie
15 « BEIM KIRCHHOF »	26a	34,81
15 « BEIM KIRCHHOF »	23	54,71
15 « BEIM KIRCHHOF »	26	43,83
Total	Total	133,35

REVIENDRONT automatiquement de droit dans le patrimoine de la Commune de Hégenheim à titre gratuit à l'exclusion des frais de notaire éventuels ;

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer l'acte notarié auprès de l'étude de Maître Jean-Paul BROM à Hégenheim (68220) ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs afin de mener à bien cette opération.

Point 7 – O.N.F – Etat prévisionnel des coupes pour l'exercice 2014

Mme le Sénateur-Maire, SCHILLINGER Patricia cède la parole à l'adjoint BOEGLIN qui présente le programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes pour la forêt communale de Hégenheim au titre de l'année 2014.

Parcelles	Bois d'œuvre Feuillus	Bois d'industrie Feuillus	Bois d'industrie Chauffage	Volume non façonné	TOTAL
13i	134	89	/	23	246
15i	90	68	/	15	173
18i	173	80	32	20	305
4sa	187	107	/	23	317
Chablis	30	/	/	/	30
Sous Total en m3	614	344	32	81	1071

Dépenses HT d'abattage et de façonnage	16.828
Frais totaux d'exploitation (HT)	29.015
TVA sur les frais d'exploitation	5.687
Dépenses HT de débardage et de câblage	8.910
Honoraires	3.277
Bilan net prévisionnel HT (€)	45.987

Intervention du conseiller HINDER qui invite les conseillers à se rendre à la Vieille Rue de Hagenthal en direction de la Commune de Wentzwiller pour constater que la forêt devient de plus en plus clairsemée. Il rappelle que l'année dernière en 2012, le Conseil Municipal a validé la coupe de 625 m³, cette année les prévisions avancées étaient de 630 m³ d'abattage. Pour 2014, on prévoit 1.071 m³, il estime que les coupes sont trop importantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ les informations fournies,

APRES discussion et délibération,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une voix CONTRE (HINDER)

DE VALIDER la répartition des coupes selon le tableau précité pour un total de 1.071 m³ ;

☛ En application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe.

☛ En application de l'article L.144.1.1 du code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs et à donner son accord sur le projet de contrat qui sera présenté par l'ONF – Office National des Forêts (ONF) ;

ENFIN, la Commune de Hégenheim s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

Point 8 – Trésor Public – Indemnité de conseil et de gestion du comptable public

Mme le Sénateur – Maire informe que l'instruction n°84-84 MO du 29.05.1984 précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de recevoir des communes et établissements publics locaux (J.O du 17.12.1983).

En effet, outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes et de leurs établissements publics, ils peuvent fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. L'indemnité est calculée sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

L'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal. Elle peut toutefois être supprimée ou modifiée pendant cette période par délibération spéciale dûment motivée. Par ailleurs, une nouvelle délibération devra être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

L'Assemblée Délibérante a la faculté de fixer le taux de cette indemnité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES discussion et délibération,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

DE FIXER le taux plein, et selon la réglementation en vigueur, l'indemnité de conseil du comptable public M. Luc ROUSSET, pour la durée du mandat de la présente Assemblée, ou jusqu'à nouvel ordre,

DIT que cette décision est applicable pour les budgets suivants :

- COMMUNE
- CCAS
- LOTISSEMENT

DIT que cette dépense sera couverte par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur – Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 9 – Diverses réfections de la voirie communale

Mme le Sénateur-Maire cède la parole à l'adjoint GRIENENBERGER qui rend compte des travaux en cours. L'adjoint GRIENENBERGER souligne qu'il vient de faire chiffrer diverses réfections sommaires de rues à réaliser rapidement au niveau des chaussées communales, notamment pour combler divers trous en formation

- ☛ Rue des Landes
- ☛ Rue des Métiers
- ☛ Rue des Vignes / Rue Hallen
- ☛ Impasse de l'Ecole Maternelle

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver l'offre «COLAS » - 35, rue de l'Ecluse – 68120 PFASTATT pour un coût en € HT de 15.317,16 soit un montant global de 18.319,32 € TTC ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Intervention du conseiller RUF qui sollicite la correction du marquage – Rue d'Alsace dans le virage. Mme le Sénateur-Maire souligne qu'il ne s'agit pas d'un problème de marquage mais de comportements d'automobilistes qui génèrent un stationnement gênant. Elle informe que les marquages au sol des rues principales vont être refaits ainsi que la création parfois de bandes cyclables.

L'adjoint GRIENENBERGER informe qu'il est dans l'obligation de relancer un nouveau bureau d'études pour l'aménagement du parking KNOPF – Rue de Hagenthal, le dernier ne donnant plus suite.

De même, il signale qu'il devra utiliser la caution relative au lotissement « Le Jura » pour terminer les travaux, le promoteur en charge de ce lotissement ayant été mis en liquidation. Intervention du conseiller RUNSER qui souligne que la caution qui sera utilisée a été versée par les acquéreurs des différents lots. Ces derniers ne recevront donc plus le remboursement de cette caution. Il demande donc que la Municipalité fasse attention aux prochaines autorisations données aux éventuels promoteurs des futures demandes de lotissement sur le ban communal afin de minimiser ce risque.

Intervention du conseiller HEINIMANN qui interpelle l'adjoint GRIENENBERGER quant à la date de la pose des nouveaux panneaux des quartiers comme la Vignette – Rue de Bourgfelden ou encore du Rohrbach / des Cigognes – Rue de Hésingue. L'adjoint GRIENENBERGER va relancer le Conseil Général du Haut-Rhin dans ce sens.

Point 10 – Droit à la résolution pour un terrain sis rue des Métiers

Mme le Sénateur-Maire rappelle la délibération en date du 08.07.2013 – Point 12 relative au maintien du droit à la résolution en faveur de la Commune de Hégenheim pour le terrain suivant :

Section	14	Klein Baselweg
Numéro	169/86	34,43 ares

Mme le Sénateur-Maire informe que l'acquéreur qui souhaite le terrain précité est le propriétaire du garage qui jouxte celui-ci.

Elle donne lecture de la notice explicative de l'acheteur qui s'engage à utiliser ce terrain pour réaliser un ou une :

- ☛ Parking pour les réparations des véhicules des clients du garage
- ☛ Exposition des voitures mises en vente
- ☛ Service dépannage
- ☛ Libérer et désengorger la rue des Métiers

Elle rend compte de son entretien téléphonique avec l'étude de Maître BROM qui confirme que la Banque refusera de suivre l'acquéreur, notamment pour une acquisition avec une garantie « hypothèque » sur le terrain précité si la commune bénéficie d'un droit à la résolution sur le même terrain.

Un débat s'en suit sur le fait de maintenir ou non le droit à la résolution. Mme le Sénateur-Maire souligne que si la Commune de Hégenheim conserve son droit à la résolution, la vente ne sera pas possible, car l'acquéreur n'aura pas le financement escompté sans hypothèque.

Intervention du conseiller MUNCH qui met en doute les arguments avancés et demande un écrit de la Banque qui relate le fait que cette dernière ne fera pas le prêt si la Commune de Hégenheim conserve son droit à la résolution sur le terrain précité.

Mme le Sénateur-Maire clôt le débat et ajourne le présent point qui sera à voter lors du prochain Conseil Municipal en date du 14.10.2013.

Elle regrette l'attitude négative et non constructive du conseiller MUNCH et demande aux Conseillers Municipaux de bien comprendre que si la Commune de Hégenheim grève le terrain de ce droit à la résolution, le propriétaire ne pourra pas vendre son terrain à un acquéreur dont le financement est soumis à une hypothèque !

Point 11 – Correspondances diverses

Point 11.1 – Personnel Communal – Amicale du Personnel

Mme le Sénateur-Maire rappelle la délibération du vote des subventions 2013 lors de l'approbation du Budget Primitif 2013 en date du 08.04.2013. Elle souligne que le trésorier souhaite une délibération individuelle pour le versement de la subvention auprès de l'Amicale du Personnel Communal de la Mairie de Hégenheim.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

AUTORISE à l'unanimité des membres présents ou représentés de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 € du compte 6574 vers le compte de l'Amicale du Personnel Communal de la Mairie de Hégenheim qui a été ouvert auprès de l'établissement du Crédit Mutuel « La Frontalière » sise 26, rue de Bourgfelden à Hégenheim (68220) ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 11.2 – Société de Gymnastique de Hégenheim

Mme le Sénateur-Maire rappelle la délibération en date du 11.03.2013 – Point 06 relative au versement d'une subvention exceptionnelle de 2.000 € à l'occasion des 110 ans de la Société de Gymnastique.

Elle donne lecture du courrier de la Présidente de la Société de Gymnastique de Hégenheim qui remercie la Commune de Hégenheim pour l'attribution de cette aide financière qui leur permet de mieux fonctionner.

Point 11.3 – Kaesnapperfascht 2013

Mme le Sénateur-Maire souligne que la 23^{ème} édition du Käsnapperfascht se tiendra les 14 et 15 Septembre 2013. L'inauguration se tiendra le samedi 14.09.2013 à 18H00 au stand du Football Club de Hégenheim. Venez nombreux...

Point 11.4 – Départ de l'équipe pastorale – Dimanche 08.09.2013 :

Mme le Sénateur-Maire donne lecture du courrier du Chanoine Hubert SCHMITT qui nous informe du départ de :

- ☛ M. l'abbé Eric MAIER
- ☛ M. l'abbé Zygmunt ZARZYCKI
- ☛ Mme Lise PIERCY

Mme le Sénateur-Maire informe que les 5 communes de la Communauté de Paroisses (Blotzheim, Buschwiller, Michelbach-le-Bas, Hésingue et Hégenheim) verseront 315 € sur le compte de Hégenheim Animations qui établira un chèque de 1.000 € pour l'abbé MAIER (200 € x 5 communes), 500 € pour l'abbé ZARZYCKI (100 € x 5 communes) et un bouquet pour Mme Lise PIERCY d'une valeur de 75 € (15 € x 5 communes)

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

AUTORISE à l'unanimité des membres présents ou représentés de verser 315 € au compte de l'association « HEGENHEIM ANIMATIONS » afin de permettre aux 05 communes d'offrir un cadeau commun (deux chèques et un bouquet) pour les trois départs précités ;

DIT que les frais relatifs à l'apéritif du dimanche 08.09.2013 seront avancés par la Commune de Hégenheim et répartis selon le nombre d'habitants des 5 communes et les 4 autres communes devront rembourser la Commune de Hégenheim ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs

Point 11.5 – Accueil de la nouvelle équipe pastorale – Dimanche 15.09.2013

Mme le Sénateur-Maire donne lecture du courrier de Monseigneur GRALLET qui vient de confier la Communauté de Paroisses à une équipe de pères spiritains : le Père Jean Pierre BUECHER sera le curé, le Père Lucien HEITZ sera le prêtre coopérateur, ainsi que le Père Mike MASSAWE qui est également supérieur de la Communauté Spiritaine et aumônier de l'Ecole des Missions. Le Père BUECHER était jusqu'à présent curé de la « Communauté de Paroisses de la MEINAU » à Strasbourg. Venez nombreux accueillir la nouvelle équipe, le dimanche 15.09.2013 à 10H00 en l'église Saint-Rémy.

Point 11.6 – Allée principale du cimetière de Hégenheim – Rue d'Allschwil

Mme le Sénateur-Maire cède la parole à l'adjoint BOEGLIN qui souligne que cet aménagement permettra aux personnes qui souffrent d'un handicap ou à mobilité réduite, notamment la circulation en fauteuil roulant d'accéder au cimetière au niveau de l'allée centrale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver l'offre «COLAS » - 35, rue de l'Ecluse – 68120 PFASTATT pour un coût en € HT de 9.441,88 soit un montant global de 11.292,49 € TTC ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 12 – Divers / Tour de Table

Mme le Sénateur-Maire cède la parole pour le traditionnel tour de table :

→ Le Conseiller MUNCH :

- ☛ Remercie chaleureusement la Commune de Hégenheim pour l'organisation de la traditionnelle fête du Käsnapferfascht (Municipalité mais également le personnel Administratif et Technique)
- ☛ Remercie la famille Consorts NAAS qui en autorisant l'occupation de leur terrain privé sis en face du parking du C.C.S à permis à l'ensemble des forains d'être présents.

→ Le Conseiller HEINIMANN :

- ☛ Fait part du mécontentement du Docteur DUTTO quant à l'occupation abusive du parking privé par les parents d'élèves devant son cabinet médical – Rue de Bourgfelden. Mme le Sénateur-Maire explique que les parents d'élèves ont été prévenus dans ce sens.

→ La Conseillère KEMPF :

- ☛ Souhaite que la résidence ATIK libère, à nouveau, le trottoir sis Rue de Hésingue afin de permettre aux piétons de circuler avec plus de sécurité que d'emprunter la chaussée.
- ☛ Demande que la Commune de Hégenheim intervienne pour la circulation excessive des automobilistes au niveau de la rue de Bâle et de la rue de l'Usine, ainsi que la circulation des poids lourds dans cette dernière.

→ La Conseillère VENTURA :

- ☛ Félicite la Municipalité pour la pose du panneau lumineux, mais s'interroge sur le devenir de l'ancien totem. Mme le Sénateur-Maire précise que ce dernier sera installé sur un autre site du ban communal. Cet endroit reste à définir.

→ La Conseillère EICHLISBERGER :

- ☛ Fait part de son mécontentement quant à la fermeture de la rue du Stade lors des entrées et des sorties des élèves de l'école élémentaire. Elle ne comprend pas que la Commune réponde toujours positivement aux requêtes des parents d'élèves, elle souligne qu'elle n'est pas d'accord sur ce point.
- ☛ Souligne que son implantation près d'un passage pour les piétons est dangereuse notamment, si le conducteur lit les informations.

→ La Conseillère NAAS Huguette :

☛ Demande la procédure à suivre pour relayer un message au niveau du panneau lumineux. Mme le Sénateur-Maire souligne qu'un courrier ou courriel des associations locales est nécessaire et la Commune regardera si c'est possible de le diffuser.

→ Le conseiller NAAS François Joseph :

☛ Souhaite un point sur l'avancement du chantier des écoles communales. Mme le Sénateur-Maire indique qu'elle fera encore une Commission des Finances fin octobre ou courant Novembre 2013.

→ Le conseiller RUNSER :

☛ Fait le point quant à l'occupation du Centre d'Accueil de Loisirs : 110 enfants à midi et environ 75 à 80 enfants, le soir.
☛ Indique qu'il y a actuellement 30 enfants en liste d'attente
☛ Souligne qu'il y a 23 salariés sur les trois structures, à savoir Hésingue, Buschwiller et Hégenheim.
☛ Fait le point quant à l'extension du Périscolaire et de la salle du Moulin : l'extension sera achevée pour les vacances de la Toussaint et la salle du Moulin sera terminée encore pour la fin d'année 2013.

→ La conseillère NAAS Sophie :

☛ Annonce qu'elle attend un heureux évènement à savoir un enfant. Les Conseillers Municipaux la félicitent chaleureusement.

→ Le conseiller HINDER :

☛ Demande si une autre commune peut utiliser le panneau lumineux. Mme le Sénateur-Maire précise qu'il sera très difficile de répondre aux demandes extérieures. La Commune de Hégenheim sera déjà sollicitée par ses nombreuses associations locales.
☛ Souhaite savoir si l'interdiction de pêche était toujours en cours. L'adjoint BOEGLIN confirme cette interdiction.
☛ Signale qu'il est nécessaire d'élaguer les arbres rue des Métiers pour permettre le passage des poids lourds.

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 09 septembre 2013

Ordre du jour :

- 1 Liste de présence
- 2 Approbation rapport du Conseil Municipal du 08.07.2013
- 3 Approbation rapport de la Commission Technique du 02.09.2013
- 4 Point sur la crèche intercommunale située sur le ban de Hésingue
- 5 Projet GERPLAN – Sauvegarde des vergers de hautes tiges
- 6 Vente d'un terrain communal – Section 15 – Surface 133,35 ares – BEIM KIRCHHOF
- 7 O.N.F – Etat prévisionnel des coupes pour l'exercice 2014
- 8 Trésor Public – Indemnité de conseil et de gestion du comptable public
- 9 Diverses réfections de la voirie communale
- 10 Droit à la résolution pour un terrain sis rue des Métiers
- 11 Correspondances diverses
- 12 Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHILLINGER Patricia	Sénateur-Maire		
WEIDER Bernadette	Première Adjointe	Procuration donnée à SCHILLINGER	
GRIENENBERGER Jean –Marc	Deuxième Adjoint		
BOEGLIN Bernard	Troisième Adjoint		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 09 septembre 2013

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
FINCK Jacques	Quatrième Adjoint	Procuration donnée à BOEGLIN	
WININGER Christian	Cinquième Adjoint		
NAAS François-Joseph	Conseiller Municipal		
NAAS Huguette	Conseillère Municipale		
BAUMLIN Danielle	Conseillère Municipale		
VENTURA Sylvana	Conseillère Municipale		
HERR Germain	Conseiller Municipal	Procuration donnée à BAUMLIN	
RUNSER Samuel	Conseiller Municipal		
NAAS Sophie	Conseillère Municipale		
EICHLISBERGER Martine	Conseillère Municipale		
WOJCIK Alain	Conseiller Municipal	Décédé le 10.01.2011	Décédé le 10.01.2011
RUF Charles	Conseiller Municipal		
KEMPF Christine	Conseillère Municipale		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite et fin)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 09 septembre 2013

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MUNCH Joseph	Conseiller Municipal		
LITSCHIG Gérald	Conseiller Municipal	Absent excusé	
GOETSCHY Claude	Conseiller Municipal	Procuration donnée à WININGER	
HEINIMANN Michel	Conseiller Municipal		
HINDER Christian	Conseiller Municipal		
JUPPE Detlev	Conseiller Municipal	Absent excusé	

